



# BIENVENUE A L'UAPE D'ANNIVIERS

Rue de la Machigeaz 14, 3961 VISSOIE

Tél : 027 476 15 12

[creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org)

Règlement valable dès le 19 août 2019

## La Nursery d'Anniviers

10 places de 3 à 18 mois

## La Crèche d'Anniviers

26 places de 19 mois à 4 ans :  
Les Trotteurs et les Préscolaires

## L'UAPE

35 places pour les écoliers

1H à 8H



Le personnel éducatif de la Mijonèta vous souhaite la bienvenue.



Il se compose d'éducatrices de la petite enfance, d'assistantes socio-éducatives, de nurses et d'auxiliaires ainsi que de stagiaires et d'apprentis ASE.



**Le groupe UAPE**  
35 places de 1H à 8H

Le groupe de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) accueille les enfants fréquentant l'école du Centre scolaire d'Anniviers.

## LES HORAIRES

La structure d'accueil est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30.  
**Elle est fermée une semaine durant le mois d'août pour les grands nettoyages ainsi que certains jours selon planning ci-joint.**

<u>Matin</u>	07h00 - 08h00	accueil des enfants en crèche
	07h00-08h00	possibilité de prendre le petit-déjeuner fourni par les parents
	08h00	accompagnement des enfants à l'école
	11h45	repas du 1 <sup>er</sup> groupe
	11h50	accueil des enfants et déplacement jusqu'à l'UAPE
	12h15	repas du 2 <sup>ème</sup> groupe
<u>Après-midi</u>	12h45	accompagnement des enfants à l'école
	14h15	départ des enfants pour le bus
	14h25	accueil des enfants et déplacement jusqu'à l'UAPE
	16h00	départ des enfants pour le bus
	17h30	départ des enfants pour le bus

Les enfants de 1H, qui ne fréquentent pas l'école le matin, sont accueillis dans les locaux de « La Mijonèta » dès 07h00.

Dès 18h30, **30 francs supplémentaires** vous seront facturés afin de participer aux frais qu'occasionne le dépassement de l'horaire.

## LES TRAJETS

L'équipe éducative accompagne les enfants lors des trajets de :

- 08h00
- 11h50
- 14h25

Tous autres déplacements que ceux prévus dans la grille horaire de l'école ne sont pas pris en charge par une éducatrice de l'UAPE et sont sous la responsabilité exclusive des parents. **Les éducatrices n'accompagnent pas les enfants qui rentrent par le car de 16h18 et 17h30.**

## LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par saison auprès de la responsable :

- Automne
- Hiver
- Printemps
- Eté

Une pré-inscription indiquant les heures et les jours de prise en charge de votre enfant, sera remplie et envoyée à la structure d'accueil.

L'inscription devient définitive lors de la signature du contrat de fréquentation avec la responsable de la structure.

**La facturation sera établie en fonction de l'inscription.**

Dès le moment où l'enfant est inscrit, les parents s'engagent à assurer une fréquentation régulière.

L'inscription doit être reconduite chaque année.

Un enfant peut être accepté exceptionnellement en dépannage, dans la mesure des places disponibles. La demande peut se faire par téléphone 027 476 15 12 ou par mail [creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org)

La modification du contrat de fréquentation n'est acceptée que pour un changement à long terme. **Toute demande doit se faire par écrit** au minimum 30 jours à l'avance auprès de la responsable. Des formulaires sont à disposition à l'UAPE.

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis sur inscription. Des formulaires spécifiques seront transmis par l'UAPE.

Pour le bon fonctionnement du lieu d'accueil, **il est indispensable de signaler toutes les absences** (maladies, vacances, promenade d'école, camp de ski, retrait définitif...), l'école n'ayant aucune obligation de nous avertir de ces modifications.

Les changements d'adresse, de téléphone, ou les éventuelles modifications au sein du milieu familial, seront annoncés **par écrit**, pour éviter toute situation problématique.

## LES TARIFS

### NURSERY ET CRECHE : Pour les familles domiciliées en Anniviers

1 heure	8.00
<b>1/2 journée (de 2-4 heures)</b>	<b>22.50 / 16.50* / 13.50**</b>
<b>3/4 journée (de 4-6 heures)</b>	<b>27.00 / 22.50* / 20.00**</b>
<b>1 journée (dès 6 heures)</b>	<b>34.00 / 27.50* / 22.50**</b>
Repas	5.50

\* Par enfant pour deux enfants de la même famille placés

\*\* Par enfant pour trois enfants de la même famille placés

Pour déterminer le nombre d'enfants par famille, les écoliers sont pris en compte

### NURSERY ET CRECHE : Pour les familles non domiciliées en Anniviers

1 heure	12.00
<b>1/2 journée (de 2-4 heures)</b>	<b>33.50</b>
<b>3/4 journée (de 4-6 heures)</b>	<b>39.00</b>
<b>1 journée (dès 6 heures)</b>	<b>45.00</b>
Repas	7.00

### UAPE : pour les familles domiciliées en Anniviers

1 heure + accompagnement à l'école	8.00
De 11h50 à 14h25	11.00
De 11h50 à 16h00	18.00
<b>De 11h50 à 18h30</b>	<b>22.50</b>
De 14h25 à 16h00	11.00
De 14h25 à 18h30	18.00
<b>Journée</b>	<b>34.00</b>
Demi-journée	22.50
<b>Repas</b>	<b>6.00</b>
Repas vacances	8.00
Pique-nique	4.00
Goûter	2.00

NB : ces tarifs peuvent être sujets à modifications.

## LES ABSENCES

L'UAPE doit être avertie de toute absence. (course d'école, camp de ski...)

En cas d'absence, veuillez avertir la structure avant 08h30. Le repas ne vous sera pas facturé sauf durant les vacances scolaires car la réservation auprès des restaurants est effectuée 2 semaines à l'avance.

Désistement minimum 1 semaine à l'avance	gratuit
Désistement le matin même avant 08h30	plein tarif repas déduit
Non excusé	plein tarif + repas

## LES MALADIES

Les parents doivent fournir tous renseignements utiles concernant le développement de l'enfant, sa santé, d'éventuels régimes alimentaires, allergies ou prises de médicaments.

Dans l'intérêt de tous les écoliers, seuls les enfants en bonne santé sont accueillis à l'UAPE. L'enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement et d'attentions spécifiques que l'accueil en collectivité ne peut fournir. Lors de l'accueil, un enfant présentant des symptômes de maladie peut être refusé. Si l'enfant tombe malade pendant la journée, l'UAPE peut demander aux parents de venir le chercher dans les meilleurs délais. Les parents doivent prévoir une solution de garde.

En cas d'urgence, l'UAPE avertit les parents. S'il n'est pas possible de les joindre ceux-ci délèguent leur pouvoir au personnel de la structure qui prendra les dispositions qui s'imposent.

Seuls les antibiotiques peuvent être administrés aux enfants selon la demande des parents.

**En cas d'absence due à la maladie, nous vous rendons attentifs au fait qu'il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical. Seul le 1<sup>er</sup> jour est facturé au tarif normal et les jours suivants sont déduits.**





## LES MALADIES NECESSITANT UNE EVICTION

Liste basée sur les recommandations romandes d'éviction  
Précolaires des maladies transmissibles

Maladies	Retour dans la structure
Angine à streptocoques	24 h 00 après la 1 <sup>ère</sup> dose d'antibiotique (3 doses minimum)
Bronchiolite	Si l'enfant est capable de participer pleinement aux activités
Coqueluche	Dès le 6 <sup>ème</sup> jour de traitement d'antibiotique
Conjonctivite	L'enfant sera refusé en cas d'yeux rouges et purulents. Retour possible selon avis médical
Gastro-entérite	A l'arrêt des symptômes
Grippe	Dès que l'état général de l'enfant le permet
Pieds-mains-bouche	Dès que l'état général de l'enfant le permet
Scarlatine	24h après la 1 <sup>ère</sup> dose d'antibiotique
Varicelle	Dès que l'état général de l'enfant le permet
Poux / Teignes	Dès que le traitement est instauré



## LES REPAS

A travers le moment du repas nous visons également un processus d'apprentissage de l'autonomie et de la découverte. L'équipe met en place des stratégies afin que l'enfant puisse exercer au maximum ses compétences et faire des choix reconnus par l'adulte. Les équipes éducatives veillent à faire des repas des instants de plaisir.

### BUTS :

Rendre l'enfant de plus en plus autonome dans cette tâche  
Encourager l'enfant dans la découverte  
Offrir à l'enfant une alimentation variée

Durant toute la période scolaire, les repas nous sont fournis par la cuisine du Centre scolaire.

Durant les vacances scolaires, les restaurants de Vissoie nous livrent les repas.

**Pour le goûter du matin, merci de prévoir un fruit.** Lors de la collation de l'après-midi, nous proposons aux enfants une variété de fruits de saison suivie de tartines.

Durant la journée, les enfants ont à leur disposition de l'eau en suffisance.

**Le petit-déjeuner, fourni par les parents, peut être pris en crèche de 07h00 à 08h00.**

## MATERIEL A APPORTER

- Une paire de pantoufles
- Une brosse à dent
- Un tube de pâte dentifrice
- **Des vêtements de rechange en fonction des saisons**
- Des vêtements adéquats pour l'extérieur en fonction des saisons (casquette ou bonnet / sandales ou bottes de pluies...)

**L'UAPE décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des objets personnels.**

Afin que tout le matériel soit bien distribué, merci d'inscrire sur chaque objet le nom de votre enfant.

## POUR FACILITER LA VIE A L'UAPE

- L'enfant doit être assuré contre la maladie et les accidents.
- Pensez à utiliser notre adresse mail ([creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org)) pour tous échanges d'informations.
- Lorsque vous planifiez vos vacances, merci de nous avertir au plus tôt.
- Les enfants malades ne peuvent être pris en charge.
- Prévenez la structure en cas de maladie, avant 08h30.
- Pensez à lire les panneaux d'affichage.
- Veillez à tenir le casier (vestiaire) de votre enfant en ordre.
- Au cas où une personne non habituelle vient chercher l'enfant, il est impératif d'aviser le personnel éducatif le matin même ou par téléphone durant la journée.
- Lorsque les parents amènent leur enfant à la crèche, le stationnement des voitures ne doit pas gêner la circulation. Des places de parcs autorisées sont à votre disposition.
- Des sorties sont organisées par l'UAPE. Les parents sont rendus attentifs au fait que ces sorties peuvent se faire à pied ou en transports publics.
- Le personnel éducatif utilise du matériel vidéo et des photos à but interne ou d'information pour les parents : sauf demande exprimée auprès de la responsable, les parents acceptent cet outil de travail. Aucune photo d'enfants n'est prise en vue d'une publication (reportage) sans l'accord préalable des parents.
- L'UAPE offre un espace où l'enfant est libre d'effectuer ses tâches scolaires. L'équipe éducative n'est pas responsable de la bonne exécution des devoirs. De même, elle ne peut pas garantir que ceux-ci soient terminés au départ de l'enfant.

## PEDAGOGIE

L'UAPE reste avant toute chose un lieu d'accueil assuré par des professionnels de l'enfance garantissant une prise en charge adéquate des enfants.

Notre pédagogie s'inspire de divers courants qui mettent le bien-être de l'enfant au centre. L'autonomie, le libre choix, le vivre ensemble sont autant de thèmes continuellement travaillés au sein de notre structure.

Le jeu tient une place importante car il permet à l'enfant d'apprendre et de se développer sur tous les plans. Nous proposons différentes activités, sans les imposer, mais en ayant le souci de les rendre attractives, pour que l'enfant ait envie de les découvrir et d'y participer. Selon nous, le mouvement est essentiel et c'est la raison pour laquelle notre structure possède le label « Youp la bouge ». Ce concept consiste à proposer tous les jours des plages d'activités motrices afin de susciter chez l'enfant le plaisir de se mouvoir.

Poursuivant notre réflexion sur le mouvement, nous accordons également une place primordiale aux découvertes extérieures par tous les temps.

Durant les vacances scolaires nous profitons d'organiser des sorties d'une journée au sein de notre vallée. (de la luge, des marches, des visites...).

## LES ACTIVITES

### **Activités proposées :**

Jeux éducatifs, activités créatrices et manuelles, histoires, chansons, gymnastique, jeux libres, sorties, jeux extérieurs, jardinage, découverte de la nature,...

### **Moyens :**

Jeux adaptés à leur âge et à leurs besoins

Espace aménagé en fonction de leur âge et de leur développement

### **But :**

Favoriser le développement physique, intellectuel et émotionnel de chaque enfant.

Permettre aux enfants d'élargir leurs connaissances

Permettre aux enfants d'établir une relation avec leur environnement

## REMARQUES

En signant le contrat de fréquentation, les parents s'engagent à respecter le présent règlement qui en fait partie intégrante. En cas de non-respect du règlement et/ou des conditions financières, le contrat pourra être résilié en tout temps.

En cas de comportement inadéquat d'un enfant, les parents seront convoqués. Dans un premier temps, une solution appropriée sera envisagée. Si la situation n'évolue pas, la direction se réserve le droit de refuser d'accueillir l'enfant à l'UAPE.

*Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser auprès de la responsable de la structure ou du personnel de l'UAPE*

*Nous vous remercions de la confiance accordée*

*La Mijonèta*